NOTE DE SYNTHESE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :
Désignation d'un secrétaire de séance,
Validation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023,

Travaux :
Mise en valeur du lavoir d'Heyrand,

Vie communale et intercommunale :
Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage,
Territoire d'Energie : Modification des statuts,
SIAREC : Zonage d'assainissement de la commune de Vertaizon,

Ressources Humaines :
Commission Ressources humaines,

Finances :
EPF SMAF : Contributions 2023,
Demande Subvention Fonds d'Intervention Communal 2023-2026,
Loyers des appartements - 6 avenue Léon Blum,

Travaux :
Convention de servitude ENEDIS,

Questions diverses :

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Frédéric VITORIA, Boris COISSARD, Jean-Yves BECHLER.

Présente par procuration : Robert BODEVIN (procuration à Brigitte AUZEAU), Jean Louis RAMOS (procuration à Arnaud SERRANO), Magali URDICIAN (procuration à Frédéric VITORIA), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Amalia QUINTON (procuration à Jean Yves BECHLER), Sébastien DELGADO (procuration à Boris COISSARD).

Absent excusé : Denis GRUDET.

Absente : Nathalie DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Patrick PERRIN (21 voix POUR).

THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Patrick PERRIN

B. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023 :

- **Vote : OK à l'unanimité**

THEME N°2 : VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE :

A. Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage :

Il vous appartient d'approuver ou non le Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

Le contexte :

Conformément à la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage, l'Etat et le Conseil départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental.

Suite à une concertation avec l'ensemble des acteurs, identifiant les besoins d'accueil d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage dans le Puy-de-Dôme, le projet de schéma a ensuite été mis en consultation auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département. Ce projet de schéma affiches quatre priorités afin de permettre et d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser et former. Ces priorités se déclinent en 15 objectifs et 36 actions. Le schéma réaffirme le principe d'un opérateur départemental d'appui à sa mise en œuvre, fonction actuellement exercée par l'AGSGV 63.

Ce projet de schéma départemental 2023-2028 a recueilli l'avis favorable de la commission départementale consultative lors de sa séance du 22 novembre 2022. Le schéma prévoit des prescriptions et des orientations pour chaque EPCI (documents n°4 et n°5 en pièces jointes). Pour Billom Communauté il s'agit des équipements suivants :

Equipements	Communes	A réaliser	
		Equipements	Nombre de place
Terrains familiaux locatifs publics	Billom	7	15
	Vertaizon	5	12

<u>Intervention de Mr Jean-Jacques Cavalière</u> : « Depuis le début des conversations avec Billom communauté et l'AGSGV concernant l'accueil des gens du voyage, il a toujours été convenu qu'il n'y aurait qu'un seul terrain familial locatif.
Ça concerne une famille déjà installée sur Vertaizon, sur une zone non adaptée.
Lors de la même délibération dans le dernier conseil communautaire, les conseillers de Vertaizon se sont abstenus.
Il est prévu un seul TLF et il n'y en aura qu'un seul, peu importe le schéma directeur comportemental. Toutes les communes se doivent d'accueillir des gens du voyage, mais seulement deux sont concernées. (Billom et Vertaizon) »

- **<u>Vote</u> : 2 abstentions (Cyril Gonzalez et Amélie Fouet)**
  4 contre (Jean Yves BECHLER , Boris COISSARD et leurs 2 procurations)
  (Absente : Nathalie Dos Santos)

<u>B. Territoire d'Energie : Modification des statuts</u> :

Il vous appartient d'approuver ou non la modification des statuts du syndicat Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme

<u>Le contexte</u> :

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Energie en matière d'énergie renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable…) et de mettre à jour les statuts de la structure. Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des statuts de la structure document n°6 en pièce jointe).

- **<u>Vote</u> : OK à l'unanimité**

<u>C. SIAREC : Zonage d'assainissement de la commune de Vertaizon</u> :

Les membres du conseil municipal doivent valider le projet de zonage, la décision de la DREAL et autoriser le SIAREC à mettre à enquête publique la mise à jour des zonages d'assainissement.

<u>Le contexte</u> :

Le nouveau projet de zonage d'assainissement vise à l'extension du réseau d'assainissement collectif séparatif des eaux usées sur le sous-secteurs urbanisé nord-ouest de la commune (proche de l'Allée de la Croix Blanche), en cohérence avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) et à la mise aux normes de l'assainissement non collectif des habitations des autres sous-secteurs urbanisés (comme la rue de Chantagour) ou plus éloignées du bourg.

- **<u>Vote</u> : OK à l'unanimité**

THEME N°3 : RESSOURCES HUMAINES :

A. Commission Ressources Humaines :

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur la création d'une commission Ressources Humaines. L'ensemble des modalités d'organisation seront présentées par Monsieur le Maire.

5 personnes composent cette commission (Mr Jean-Jacques Cavaliere, Mme Catherine SOU-AH-Y, Mme Maria Peixoto, Mr Robert Bodevin et Mr Cyril Gonzalez).
Proposition est faite par Mr Le Maire à Mr Jean-Yves Bechler d'intégrer cette commission ; il désire d'abord en parler à son équipe, et donnera sa réponse lundi 27 février.

- **Vote : OK à l'unanimité**

THEME N°4 : FINANCES :

A. EPF SMAF : Contributions 2023 :

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur les contributions de remboursements des bâtiments et terrains acquis par l'EPF SMAF pour le compte de la commune.

Le Contexte :

L'EPF SMAF est un établissement public qui permet d'assister les collectivités dans la gestion financière de leur patrimoine. Ses adhérents sont des communes et des intercommunalités d'Auvergne.

Pour 2023, notre commune doit verser deux participations pour :

- L'acquisition de l'ancien four du boulanger pour un montant de 5 042.19 euros, réparti de la manière suivante :
  - Capital : 4 611.29 €
  - Frais de portage : 430.90 €
- L'acquisition de la parcelle AC 119 (emplacement réservé pour une déviation de Chignat) pour un montant de 10 463.90 € réparti de la manière suivante :
  - Capital : 9 016.40 €
  - Frais de portage : 1 447.50 €

Une participation au fonctionnement due au titre des remboursements des impôts fonciers de 1 426.00 € doit également être versée à l'établissement public.
Pour information, l'ancien four du boulanger a été acquis en 2018 pour un montant de 46 500.00 €. La commune de Vertaizon rembourse l'EPF SMAF jusqu'en 2028 pour un montant de 50 421.90 €.
La parcelle AC 119 a été acquise le 30 septembre 2021 pour un montant de 96 500.00 €. La commune de Vertaizon rembourse l'EPF SMAF jusqu'en 2032 pour un montant de 104 638.99 €

Vote : 4 abstentions (Jean Yves BECHLER , Boris COISSARD et leurs 2 procurations)

B. Fonds des Initiatives Communales 2023-2026 :

Les membres du conseil municipal doivent valider la démarche de lancement du fonds des Initiatives Communales 2023-2026.

Le contexte :

Le Conseil départemental appuie les initiatives locales portées par les communes, notamment, les plus petites d'entre elles à travers un dispositif d'aide : le Fonds des Initiatives Communales.

Le périmètre d'intervention du FIC :

- Bâtiments communaux ouverts au public et non productifs de revenus (réhabilitation ou construction neuve),
- Voirie communale (seulement pour les communes de – de 2 000 habitants),
- Travaux d'aménagement de bourgs (hors études),
- Opérations d'enfouissements réseaux France Télécom,
- Équipement en mobilier et matériels des restaurants scolaires du 1er degré,
- Équipements sportifs (terrains de sport, gymnases ...),
- Gymnases communaux (réhabilitation ou création),
- Sauvegarde des édifices cultuels non protégés,
- Construction et grosses réparations des ponts et passerelles sur la voirie communale,
- Équipements informatiques, culturels et sportifs des écoles,
- Amélioration des équipements scolaires (aires de jeux...),
- Défibrillateurs,
- Petit patrimoine rural non protégé.
- Défense extérieure contre l'incendie,
- Adressage,
- Construction ou réhabilitation d'un local commercial
- Maisons et centres de santé,
- Travaux de traverses de bourg (subvention sur le reste à charge des communes).

La durée :

Une programmation opérationnelle est établie pour une durée de 4 ans, soit de 2023 à 2026.
Chaque commune aura la possibilité :

- De déposer deux projets par an,
- De consommer l'enveloppe des 4 ans en un seul projet.

Financement :

La commune de Vertaizon peut bénéficier de 20% de subvention pour 900 000.00 € HT de projet

Dépôt des dossiers : le 15 mars 2023.

Il est proposé de consacrer l'entièreté des subventions du FIC au projet SCOLAEE sur les quatre années du programme. L'estimation initiale de ce projet s'établit à 1 550 000.00 € HT.

2 réunions de la commission « Finances » sont prévues :

- **Le 9 mars pour le budget de fonctionnement**

- **Le 15 mars pour le budget investissement**

- **<u>Vote</u> : 4 abstentions (Jean Yves BECHLER, Boris COISSARD et leurs 2 procurations)**

<u>C. Loyers des appartements au 6 avenue Léon BLUM</u> :

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur l'évolution des loyers des appartements au 6 avenue Léon BLUM.

Loyer mensuel du F1 : 200 euros + 53 euros de charge
Loyer mensuel du F4 : 357,88 euros + 84 euros de charge

- **<u>Vote</u> : 4 abstentions (Jean Yves BECHLER , Boris COISSARD et leurs 2 procurations)**

<u>THEME N°5 : TRAVAUX</u> :

<u>A. Convention de servitude ENEDIS</u> :

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur le fait d'accorder une convention de servitude à la société ENEDIS sur une parcelle cadastré ZH7.

<u>Le contexte</u> :

Afin de réaliser la pose de 155 mètres linéaires de câble haute tension souterrain à proximité de d'un bâtiment de l'ADAPEI, il est nécessaire de passer une convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Vertaizon, propriétaire de la parcelle. Vous trouverez la convention de servitude et plan de situation en pièces jointes (document n°8).

- **<u>Vote</u> : OK à l'unanimité**

<u>B. Mise en valeur du lavoir d'Heyrand</u> :

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le projet de végétalisation urbaine du lavoir d'Heyrand.

<u>Le contexte</u> :

Dans le cadre de la politique environnementale de la commune et suite à l'aménagement de la rue Henri NOYER, il est proposé de procéder à la végétalisation d'une zone urbaine de la commune de Vertaizon, le lavoir d'Heyrand. Une présentation du projet sera réalisée le jour du conseil municipal.

Mr Serrano présente l'entreprise « My forêt » qui a été choisie pour ce projet. (2 devis ont été faits, mais l'autre entreprise – Jardidome – ne faisait « qu'apporter, livrer les végétaux »).

Le maitre d'œuvre, Anthony, explique tous les avantages, bienfaits du projet (Bénéfices environnementaux, transition écologique, espaces boisés (transformation des espaces « passifs »), plantes pérennes, ...)

Le budget est indiqué dans le dossier joint, (pages 17 et 18) distribué à chaque membre du conseil.

- **Vote : validé à l'unanimité**

Questions diverses :

Amélie Fouet nous propose qu'une intervenante vienne faire une conférence sur la parentalité.
Tous frais compris (intervention conférencière, transport, repas, garderie, ...), cela revient à 1126 euros.

- **Vote : OK à l'unanimité**